

Projet de délibération du 24 juin 2014 de M. Pascal Holenweg: «Prise d'otage 2».

(retiré par son auteur lors de la séance du 28 octobre 2014)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le versement des jetons de présence des conseillers municipaux est suspendu, dès le vote de la présente, à la condition que le Conseil administratif revienne sur sa décision de ne pas accepter le projet de Jo Fontaine de stèle funéraire pour la tombe de Grisélidis Réal, au cimetière des Rois.